

Réunion publique sur les parkings de la copropriété des résidences Aurore et Corail

- Quartier LOUVAIN NATIONS – Territoire Centre

COMPTE-RENDU

LE 15 DECEMBRE 2016

18H00

Mairie de Vandoeuvre
Salle du Conseil Municipal

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Personnes présentes :</p> <p>Habitants : une vingtaine de copropriétaires dont M. Marcel DI BETTA, président du conseil syndical de la copropriété Aurore-Corail ; Partenaires : M^{me} Adèle COSTEAUX, Chargée d'opération ZAC place du marché et boulevard de l'Europe à LA SOLOREM, M. Yannis METTAUER, Chef de projet Rénovation Urbaine Vandœuvre à la Métropole du Grand Nancy ;</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative ;</p> <p>Fonctionnaires : M. Régis TRICOTTEUX, Directeur Général des Services, M^{me} Isabelle DE BELLY, Responsable du service juridique, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Frédéric JACQUE, Chargé de mission aux Relations auprès de la Métropole, M. David QUILLERE, Chef de Cabinet.</p>

Ordre du jour : réunion d'échanges entre les copropriétaires des résidences Aurore et Corail, les représentants de la Métropole et de la Solorem et les élus municipaux pour trouver un accord sur les places de parking privatives à céder à la Métropole, dans un contexte de travaux de rénovation urbaine.

1/ Le contexte :

A la demande des copropriétaires des résidences Aurore et Corail, une réunion publique est organisée par la municipalité en présence de représentants de la Métropole du Grand Nancy et de la Solorem, afin de trouver un compromis qui convienne à tous, au sujet des places de parking privatives situées le long de la rue de Belgique. En effet, cinq de ces places sont directement impactées par les travaux de rénovation du cœur de ville pour la réalisation d'un rond-point circulaire. De plus, l'ensemble du parking est chaque dimanche occupé par les clients du marché.

Depuis 2014, les copropriétaires des résidences Aurore et Corail souhaitent trouver un terrain d'entente avec la CUGN (devenue Métropole du Grand Nancy) au sujet de ces places de stationnement appartenant à la copropriété. A plusieurs reprises, par écrit et par oral, la CUGN s'est déclarée prête à acquérir au minimum les 5 places qui disparaissent en raison des travaux actuels de rénovation urbaine.

2/ Les solutions envisagées par la Métropole du Grand Nancy :

Le représentant de la Métropole M. Mettauer soumet trois propositions aux copropriétaires concernés :

1) Les copropriétaires des 5 places impactées par les travaux de la Métropole ont le choix, soit de les vendre à la Métropole qui la leur rachète 5000 € TTC la place, prix fixé par le service des Domaines, soit de les échanger contre une autre place équivalente située sur le domaine public, place Philippe Seguin.

2) Chaque copropriétaire des 17 autres places de parking a le choix individuel soit de revendre à la Métropole sa place au prix de 5 000 € TTC, soit de la conserver (auquel cas il faudra regrouper toutes les places conservées, du côté du Montet Octroi, c'est-à-dire côté rue de Belgique), soit de les échanger contre une autre place équivalente située sur le domaine public, place Philippe Seguin.

3) Si un copropriétaire d'une des 5 places supprimées souhaite conserver une place de stationnement dans la rue de Belgique, il sera procédé à l'échange avec un copropriétaire des 17 autres places qui, soit souhaite vendre, soit souhaite échanger avec une place située sur la place Alain Seguin.

3/ Les mesures à prendre et les conséquences à envisager :

Tout d'abord, le président du conseil syndical de la copropriété se charge de réaliser un sondage auprès de tous les copropriétaires pour savoir qui souhaite vendre, qui souhaite échanger sa place et qui souhaite la conserver ou en conserver une qui lui soit réattribuée (pas forcément le même emplacement qu'actuellement, pour éviter d'alterner les places privées et les places publiques, ce qui serait difficile à faire respecter).

Les copropriétaires des places de parking doivent écrire très rapidement à la Trésorerie générale pour demander une remise gracieuse aux impôts, au sujet de la taxe foncière et de la taxe d'habitation liées à cette place de stationnement, en expliquant que la vente ou la cession à la Métropole a pris du retard et qu'elle ne pourra pas être réalisée avant le 1^{er} janvier 2017.

Conséquences :

Comment affecter les millièmes d'une place privée à une place publique ? En effet, la vente de places de parkings va changer le nombre de millièmes et cela va générer des frais.

Le représentant de la Métropole assure que ces calculs de millièmes et les frais de répartition seront pris en charge par la Métropole.

Qui prendra en charge les frais de notaire, d'actes notariés pour ces changements ? Et les frais de géomètre pour recalculer les millièmes de la copropriété ?

Le représentant de la Métropole du Grand Nancy s'engage à prendre en charge ces frais.

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE OU SERVICE RESPONSABLE	ECHÉANCE
Demander à chaque copropriétaire des 5 places de stationnement ce que chacun souhaite : vente ou échange de sa place contre une située place Seguin ou rue de Belgique.	M. Di Betta, président du conseil syndical de la copropriété.	Début 2017
Faire refaire le calcul des millièmes, acte notarié pris en charge par la Métropole du Grand Nancy.	Métropole du Grand Nancy	En 2017
Faire intervenir un géomètre sur site et le rémunérer.	Métropole du Grand Nancy	En 2017
Créer cinq places de parking supplémentaires Place Philippe Seguin.	Métropole du Grand Nancy	En 2017
Les copropriétaires doivent écrire à la Trésorerie générale des Impôts pour demander une remise gracieuse pour leurs impôts fonciers sur la place de parking, pour ceux qui choisissent de vendre leur place de parking et pour espérer ne pas payer les taxes dues.	Copropriétaires qui vendent leur place de parking à la Métropole.	En 2017.